

étaient : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de trois canettes de sable* (5).

Chazay éprouva un véritable dommage par la suppression du prieuré et le départ des moines ; ceux-ci emportèrent avec eux une des principales causes qui avaient donné à notre ville, dans les siècles précédents, grandeur et prospérité. L'église paroissiale alors fut desservie par un curé nommé par l'abbé, mais ce n'était plus un religieux, la charge seule de grand sacristain continua à être donnée à un moine, qui en jouissait comme d'un bénéfice, tandis que le curé en était réduit à la portion congrue.

Or, à cette époque, le grand sacristain de Chazay était Mathieu de Fougères, frère de Philippe de Fougères, seigneur de Theizé, qui avait épousé la sœur de l'abbé Théodore du Terrail (6). Cette famille de Fougères ou Feugères, qui avait pour armes : *d'azur, au chef losangé d'or et de gueules* (7), était sortie du château de Fougères sur la paroisse de Saint-Nizier-d'Azergues, et le moine Mathieu de Fougères, vestiaire d'Ainay et grand sacristain de Chazay, était fils de Pierre de Fougères, seigneur de Theizé, et de Jeanne de Varey, de la maison des seigneurs de Belmont (8).

A peine en possession de la baronnie de Chazay, l'abbé de Naturel eut à réprimer l'esprit de révolte qui s'était emparé des habitants de notre bourg. Ils avaient vu avec peine la destruction du prieuré et la transformation du gouvernement d'Ainay qui emportait les privilèges de cette

---

(5) Steyert. *Armor. du Lyonnais*.

(6) *Mazures*, t. I, p. 596.

(7) *Mazures*, t. II, p. 353.

(8) *Mazures*, t. II, p. 343, 344, 596.